



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-48349>

Département(s) de publication : 50

Annonce n° 26-48349

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-43119

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Etablissement Public du Mont Saint Michel

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 8844390350012

Ville : BEAUVOIR

Code postal : 50170

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 50

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Prestations de conseil juridique

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La présente consultation a pour objet de désigner, par lot, un ou des prestataires chargés d'assurer un accompagnement juridique auprès de l'établissement public du Mont-Saint-Michel. L'établissement public est, en effet, confronté à des problématiques juridiques dans les domaines en lien avec l'exercice de ses missions confiées par décret n° 2019-1338 du 11 décembre 2019, pour lesquels il peut avoir besoin du conseil de cabinets d'avocats. La description des prestations et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) commun à tous les lots.

Section 4 - Informations rectificatives

- L'article IV.1.4 du règlement de la consultation est modifié comme suit : "Les candidats peuvent soumissionner seuls ou avec des prestataires groupés. Le candidat peut faire partie de plusieurs groupements mais ne peut être mandataire que d'un seul. Le marché sera notifié au seul mandataire, qui représente l'ensemble des membres du groupement. Le marché sera conclu : - soit avec un prestataire unique ; - soit avec des prestataires groupés conjoints. Conformément à l'article 18.6 du Règlement Intérieur National (RIN) de la profession d'avocat, seul le

groupement d'entreprises conjoint est autorisé. Les candidats ne peuvent cumuler les deux qualités." La date de réception des candidatures et des offres est reportée au Mardi 23 juin 2026.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/05/2026